

DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/04

Objet : « Médiation humaine sur le terrain au sein d'un espace naturel protégé « Site Natura 2000 Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort » / sites patrimoniaux remarquables de Chartreuse en cœur de saison – phase test »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,

Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

DECIDE

Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Médiation humaine sur le terrain au sein d'un espace naturel protégé « Site Natura 2000 Ubacs du Charmant Som et gorges du Guiers mort » / sites patrimoniaux remarquables de Chartreuse en cœur de saison – phase test** » est arrêté comme suit :

Dépenses en €		Recettes en €	
Prestations	10 000.00	Région	5 000.00
		Participation EPCI	3 334.00
		Autofinancement	1 666.00
TOTAL	10 000.00	Total	10 000.00

Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes, Grenoble Alpes métropole et la communauté de communes Cœur de Chartreuse seront sollicités en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,
Le 25 mars 2025

Pour copie conforme

Le Président
Dominique ESCARON

